

## Modalités concours « Encouragez le skipper Maxime Sorel »

Règlement du concours, sans obligation d'achat du 8 au 15 octobre

- **Société organisatrice**

La SARL V and B Concept située au 2 Rue de la Roberderie – ZI de Bellitourne – 53200 Azé organise du 8 au 15 octobre 2014, un concours gratuit sans obligation d'achat, dénommé « Encouragez le skipper Maxime Sorel », donnant lieu à l'attribution d'un lot.

- **Participation**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France, à l'exclusion des professionnels. Sont également expressément exclus du jeu, les membres du personnel de l'organisateur et les membres en ligne directe de leur famille. Cette exclusion concerne également toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à l'organisation, à la réalisation et/ou à la gestion du concours, ainsi que les membres en ligne directe de leur famille respective.

Arrêt des dépôts de candidature : Le 15 octobre 2014 à minuit.

- **Principe du jeu concours**

Maxime Sorel, skipper du bateau V and B / MS-SAILINGTEAM s'engage pour sa première transatlantique en solitaire le 2 novembre prochain. A cette occasion, la société organise un jeu concours sur Facebook, basé sur des commentaires.

- 1- L'internaute doit se rendre sur la page Facebook « V and B Officiel ».
- 2- Retrouver le visuel ci-dessous
- 3- Laisser un commentaire avec un encouragement qui vient du cœur !



Participation limitée à 1 commentaire par participant.

- **Désignation du gagnant et proclamation des résultats**

Le tirage au sort aléatoire sera effectué le 16 octobre 2014. Le gagnant sera prévenu le 16 octobre 2014 en message privé. L'annonce du gagnant sera faite sur Facebook, Twitter et le site [www.VandB.fr](http://www.VandB.fr) au maximum le 17 octobre 2014.

- **Dotation du concours**

Le concours est doté de l'unique lot suivant : 2 PASS VIP pour le village de la Route du Rhum 2014 (Saint Malo) – Rencontre exclusive avec Maxime Sorel ainsi qu'un accès privilégié aux pontons pendant 2h.

- **Contraintes particulières liées au réseau internet**

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. L'organisateur ne saurait donc être tenu pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au concours. L'organisateur mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du concours. Pour autant, il ne saurait être tenu pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet indépendant de sa volonté.

- **Acceptation du présent règlement**

Le fait de participer au jeu concours implique l'acceptation pure et simple du règlement.

Règlement rédigé à Château-Gontier le 05 octobre 2014